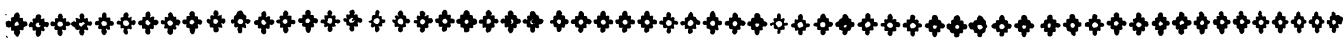




E P I T R E DE SAINT PAUL A T I T E.

L'APÔTRE SAINT PAUL étant prêt à partir pour aller passer l'hiver à Nicopolis, chap. 3. v. 12. écrit cette Lettre à Tite son disciple, qu'il avoit laissé pour lors dans l'Isle de Crete, chap. 1. v. 5. il le prie qu'aussi-tôt qu'il aura achevé de régler dans cette Eglise tout ce qui regarde la doctrine & la discipline, il vienne le trouver à Nicopolis, & l'avertit cependant de n'en point partir qu'il ne lui ait envoyé Artemas & Tychique pour remplir sa place, mais en attendant de faire partir incessamment Zenas & Apollon pour l'y venir trouver, & d'avoir soin qu'il ne leur manque rien dans leur voyage, chap. 3. v. 13. & par la même occasion l'Apôtre lui donne quelques règles pour remplir dignement les fonctions de son ministère. Il lui ordonne en particulier d'établir des Evêques & des Prêtres dans chaque ville, de fuir les heretiques & les faux-apôtres, qui tâchoient d'introduire parmi les fidèles le Judaïsme ; & il lui en fait un terrible portrait ; il le charge de bien recommander aux fidèles l'obéissance & la soumission envers les Rois & les Magistrats ; aux femmes d'être soumises à leurs maris, aux serviteurs d'obéir à leurs maîtres ; enfin il lui décrit quelles doivent être les qualités d'un bon Evêque, & d'un fidèle ministre de JESUS-CHRIST.

Cette Lettre a beaucoup de rapport avec la première Epître à Timothée, & traite, à peu de chose près, des mêmes sujets ; aussi la plus commune opinion prétend que l'Apôtre l'écrivit à peu près dans le même temps, lorsqu'il étoit dans la Macedoine à Philippe ou à Nicopolis, la trente-troisième année après la mort de JESUS-CHRIST la 66. de l'Ere vulgaire, au retour de sa première captivité de Rome, & dans le dernier voyage qu'il fit en Grece.



C H A P I T R E P R E M I E R.

Saint Paul declare à Tite quels doivent être ceux qu'il ordonnera Prêtres & Evêques. C'est à eux de reprendre les faux-docteurs. Tout est pur pour les purs. Les mauvaises actions démentent la foi.

1. **P**AUL serviteur de Dieu, & Apôtre de JESUS-CHRIST pour instruire les élus de Dieu dans la foi & dans la connoissance de la vérité qui est selon la piété



2. & qui donne l'esperance de la vie éternelle que Dieu qui ne peut mentir, a promise & destinée avant tous les siècles.

3. ayant fait voir en son temps l'accomplissement de sa parole dans la prédication de l'Evangile, qui m'a été confié par l'ordonnance de Dieu notre Sauveur.

1. **P**AULUS servus Dei, Apostolus autem Jesu Christi secundum fidem electorum Dei, & agnitionem veritatis, qua secundum pietatem est



2. in spem vite aeternae, quam promissit qui non mentitur, Deus, ante tempora saecularia:

3. manifestavit autem temporibus suis verbum suum in predicatione, qua credita est mihi secundum praeceptum Salvatoris nostri Dei:

Y. 1. *expl.* La même qualité que l'Apôtre prend ici à l'égard de Dieu, il l'a prise *phili p. ch. 1. v. 1.* à l'égard de Jesus-Christ ; ainsi il le regarde en tout égal à son Pere.

Ibid. lestr. Apôtre, selon la foi des élus de Dieu, & la connoissance. *Expl.* envoyé par Jesus-Christ pour prêcher la foi aux élus de Dieu, & pour leur faire connoître la vérité qui regarde son culte. On a mis le nom d'Apôtre pour la signification ; car il signifie *Envoit*.

Ibid. expl. L'Apôtre fait entendre par là, que quoique plusieurs

ayent part à la parole & aux autres grâces que Dieu fait aux hommes ; c'est néanmoins au salut des élus que Dieu rapporte tout ce qui se fait dans l'Eglise, aussi bien que dans le monde.

Y. 2. *lestr.* dans l'esperance, &c. *Expl.* faisant esperer pour récompense la vie éternelle que Dieu, &c.

Y. 3. *amr.* selon le temps qu'il s'étoit prescrit, ayant fait paroître son Verbe, annonçant la parole, &c.

Ibid. expl. Voyez la 4. note sur la 1. à *Timoth. ch. 1. v. 1.*

4. *Tito dilecto filio secundum communem fidem, gratia & pax a Deo Patre, & Christo Jesu Salvatore nostro.*

5. *Hujus rei gratia reliqui te Crete, ut ea que desunt corrigas, & constituas per civitates Presbyteros, sicut & ego disposui tibi.*

6. *Si quis sine crimine est, unius uxoris vir, filios habens fideles, non in accusatione luxurie, aut non subditos.*

7. *Oportet enim Episcopum sine crimine esse, sicut Dei dispensatorem: non superbum, non iracundum, non vinolentum, non percussorem, non turpis lucri cupidum:*

8. *sed hospitem, benignum, sobrium, justum, sanctum, continentem.*

9. *amplectentem eum, qui secundum doctrinam est, fidelem sermonem: ut potens sit exhortari in doctrina sana, & eos, qui contradicunt, arguere.*

10. *Sunt enim multi etiam inobedientes, vaniloqui, & seductores: maxime qui de circumcisione sunt:*

11. *quos oportet redargui: qui universas domos subvertunt, docentes qua non oportet, turpis lucri gratia.*

12. *Dixit quidam ex illis, proprius ipsorum Propheta, Cretenses semper mendaces, mala bestia, ventres pigri.*

13. *Testimonium hoc verum est. Quam ob causam increpa illos dure, ut sani sint in fide,*

14. *non intendentes Judaicis fabulis, & mandatis hominum, averfantium se a veritate.*

15. *Omnia munda mundis: coinquinatis autem, & infidelibus nihil est mundum, sed coinquinata sunt eorum & mens, & conscientia.*

16. *Confitentur se nosse Deum, factis autem negant: cum sint abominati, & incredibiles, & ad omne opus bonum reprobi.*

4. A Tite son fils bien-aimé en la foi qui nous est commune: Que Dieu le Pere, & JESUS-CHRIST notre Sauveur vous donnent la grace & la paix.

5. Je vous ai laissé en Crete, afin que vous y regliez tout ce qui reste à y regler, & que vous établissiez des Prêtres en chaque ville, selon l'ordre que je vous en ai donné.

6. Choisisant celui qui sera irréprochable, qui n'aura épousé qu'une femme, dont les enfans seront fidelles, non accusés de débauche, ni desobeissans. 1. Tim. 3. 2.

7. Car il faut que l'Evêque soit irréprochable, comme étant le dispensateur & l'économe de Dieu; qu'il ne soit ni altier, ni colere, ni sujet au vin, ni violent & prompt à frapper, ni porté à un gain honteux.

8. Mais qu'il aime à exercer l'hospitalité; qu'il soit affable, qu'il soit sobre, juste, saint, temperant.

9. Qu'il soit fortement attaché aux verités de la foi, telles qu'on les lui a enseignées, afin qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine, & de convaincre ceux qui s'y opposent.

10. Car il y en a plusieurs, & sur-tout d'entre les Juifs, qui ne veulent point se soumettre, qui s'occupent à conter des fables, & qui séduisent les ames.

11. Il faut fermer la bouche à ces personnes qui renversent les familles entieres, enseignant par un intérêt honteux ce qu'on ne doit point enseigner.

12. Un d'entre ceux de cette île, dont ils se font un Prophete, a dit d'eux: Les Cretois sont toujours menteurs; ce sont de méchantes bêtes, qui n'aiment qu'à manger & à ne rien faire.

13. Ce témoignage qu'il rend d'eux est veritable. C'est pourquoi reprenez-les fortement, afin qu'ils conservent la pureté de la foi;

14. & qu'ils ne s'arrêtent point à des fables Judaïques, & à des ordonnances de personnes qui tournent le dos à la verité.

15. Or tout est pur pour ceux qui sont purs: & rien n'est pur pour ceux qui sont impurs & infidelles; mais leur raison & leur conscience sont impures & souillées. Rom. 14. 20.

16. Ils font profession de connoître Dieu, mais ils le renoncent par leurs œuvres, étant détestables & rebelles, & inutiles à toute bonne-œuvre.

Y. 4. *Grec. vray fils. Austr. son cher fils. Voyez 1. Timoth. ch. 1. v. 2. Ibid. Grec. de la misericorde. Voyez 1. Tim. ch. 1. v. 2.*
 Y. 5. *expl. aujourd'hui l'île de Candie.*
 Ibid. *expl. Saint Chrysostome & d'autres saints Peres l'expliquent tant des Evêques que des Prêtres, non qu'il n'y eût pas de différence de droit divin entre un Prêtre & un Evêque, comme le prétendent quelques sectaires de ce temps; mais c'est que le mot Grec ἀποστολικός signifie des Anciens; mot qui convient également aux Prêtres & aux Evêques.*
 Ibid. *expl. Il paroît que Tite gouvernoit en chef ces Eglises en l'absence de S. Paul, & qu'il y avoit alors un grand nombre de Chrétiens dans cette île.*
 Y. 6. *expl. Voyez la 3. note sur le v. 2. du ch. 3. de la 1. à Tim.*
 Ibid. *expl. qui ne fassent point d'honneur à leur pere. Voyez le v. 4. du ch. 3. de la 1. à Timothée.*
 Y. 7. *expl. dans la Version on a donné une double signification à ce mot pour exprimer toute la force du mot grec διανοίας. Ibid. expl. Le mot grec peut aussi signifier obstiné, entêté.*
 Y. 8. *autr. Grec. qu'il aime le bien: ou, les gens-de-bien.*
 Ibid. *expl. qu'il ait soin de reprimer toutes ses passions, sur-tout celles de la gourmandise & de la volupté.*
 Y. 9. *expl. On a suivi dans la Version la force & le sens du mot grec.*
 Y. 10. *expl. Il parle, ou des Juifs naturels qui habitoient dans l'île de Crete, ou ils s'étoient comme revêtus du naturel des gens du*

pays, ou des Cretois mêmes, qui avoient passé de la Religion Judaïque à la chrétienne. Voyez Act. ch. 2. v. 11. mais qui pretendoient qu'on devoit unir les deux Religions ensemble. Voyez le v. 14. ci après.

Y. 11. *expl. qui pervertissent.*
 Ibid. *expl. des faussetés & des choses nuisibles au salut, lorsqu'elles flattent les passions de ceux dont ils attendent quelque choix.*
 Y. 12. *C'est un vers d'Epiménide poëte Grec.*
 Y. 14. *expl. à des interpretations & des allegories des Rabins.*
 Ibid. *expl. à des traditions humaines & à des explications fausses que ces faux docteurs donnoient à la loi & à l'Evangile.*
 Y. 15. *expl. C'est contre ces Juifs qui vouloient qu'on s'abstint de quelques viandes comme mauvaises.*
 Ibid. *expl. C'est-à-dire, pour ceux dont l'esprit est gâté par l'erreur, par laquelle ils se sont persuadés que certaines viandes sont impures & défendues, puisque s'ils en mangent ils pechent contre leur conscience; s'ils n'en mangent pas, ils pechent encore par leur superstition: d'autant que dans la loi nouvelle il n'y a rien d'impur de sa nature, & les choses ne le deviennent que par le dérèglement & la passion de ceux qui en abusent.*
 Y. 16. *expl. C'est-à-dire, ils font profession de bouche de connoître Dieu, & d'embrasser son Evangile; mais ils y renoncent par leurs actions en voulant conserver des pratiques qu'il a abolies.*
 Ibid. *expl. & par là ils se rendent indignes d'être suivis, d'être écoutés, & d'être crus, & incapables de produire aucun bien. Austr. & ainsi ils se rendent abominables par leurs desobeissances, &c.*

CHAPITRE II.

Il lui prescrit la maniere d'instruire les personnes âgées, & les personnes jeunes: Comment il se doit conduire lui-même. La grace sert de lumiere. Les bienfaits de JESUS CHRIST envers nous.

1. **T**U autem loquere qua decet sanam doctrinam:

2. Senes ut sobrii sint, pudici, prudentes, sani in fide, in dilectione, in patientia:

1. **M**Ais pour vous, instruisez votre peuple d'une maniere qui soit digne de la saine doctrine.

2. Enseignez aux vieillards à être sobres, honnêtes, modérés, & à se conserver purs dans la foi, dans la charité, & dans la patience.

Y. 1. *expl. conformément aux regles de la foi.*
 Y. 2. *Le Grec signifie aussi, vigilans.*

Ibid. *autr. sains. Expl. ne mêlant aucune erreur ni aucune fable à la foi de Jesus-Christ.*

3. Apprenez de même aux femmes avancées en âge à faire voir dans tout leur extérieur // une sainte modestie // ; à n'être ni médisantes, ni sujettes au vin // ; mais à donner de bonnes instructions,

4. en inspirant la sagesse // aux jeunes femmes, & en leur apprenant à aimer leurs maris & leurs enfans ;

5. à être bien réglées, chastes, sobres, attachées à leur ménage, bonnes //, soumises à leurs maris ; afin que la parole de Dieu ne soit point exposée au blasphème & à la médisance //.

6. Exhortez aussi les jeunes-hommes à être modestes & bien réglés.

7. Rendez-vous vous-même un modèle de bonnes-œuvres en toutes choses, dans la pureté de la doctrine, dans l'intégrité des mœurs, dans la gravité de la conduite.

8. Que vos paroles soient saines & irrépréhensibles, afin que nos adversaires rougissent, n'ayant aucun mal à dire de nous //.

*Ephes. 6. 1.
Col. 3. 22.
1. Petr. 2. 18.*

9. Exhortez les serviteurs à être bien soumis à leurs maîtres // ; à leur complaire en tout // ; à ne les point contredire ;

10. à ne détourner rien de leur bien, mais à témoigner en tout une entière fidélité, afin que leur conduite fasse reverer à tout le monde // la doctrine de Dieu notre Sauveur //.

*Infr. 3. 4.
‡ POUR LE
JOUR DE
NOÛVEAU
I. MÛISE,
& POUR LA
CIRCONCI-
SION.*

11. ‡ Car la grace de Dieu notre Sauveur a paru à tous les hommes // ;

12. & elle nous a appris que renonçant à l'impieeté & aux passions mondaines //, nous devons vivre dans le siècle présent avec tempérance, avec justice, & avec piété //.

13. Etant toujours dans l'attente de la beatitude que nous espérons //, & de l'avènement // glorieux du grand Dieu // & notre Sauveur JESUS-CHRIST ;

14. qui s'est livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, & de nous purifier, pour se faire un peuple particulièrement consacré à son service, & fervent dans les bonnes œuvres.

15. Prêchez ces vérités ¶ : exhortez & reprenez avec une pleine autorité. Faites en sorte que personne ne vous méprise //.

3. *Arus similiter in habitu sancto, non criminatrices, non multo vino servientes, bene docentes :*

4. *ut prudentiam doceant adolescentulas, ut viros suos ament, filios suos diligant,*

5. *prudentes, castas, sobrias, domus curam habentes, benignas, subditas viris suis, ut non blasphemetur verbum Dei :*

6. *Juvenes similiter hortare, ut sobrii sint.*

7. *In omnibus teipsum prabe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate.*

8. *verbum sanum, irreprehensibile : ut is, qui ex adverso est, vereatur, nihil habens malum dicere de nobis :*

9. *Servos dominis suis subditos esse, in omnibus placentes, non contradicentes,*

10. *non fraudantes, sed in omnibus fidem bonam ostendentes : ut doctrinam Salvatoris nostri Dei ornent in omnibus.*

11. *Apparuit enim gratia Dei Salvatoris nostri omnibus hominibus,*

12. *erudiens nos, ut abnegantes impietatem, & secularia desideria, sobrii, & juste, & pie vivamus in hoc seculo,*

13. *expectantes beatam spem, & adventum glorie magni Dei, & Salvatoris nostri Jesu Christi :*

14. *qui dedit semetipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, & mundaret sibi populum acceptabilem, sectatorem bonorum operum.*

15. *Hac loquere, & exhortare, & argue cum omni imperio. Nemo te contemnat.*

¶ 3. *expl.* Le mot grec & même celui d'*habitu* dans le Latin, ne signifient pas seulement le vêtement, mais aussi tout l'extérieur.

Ibid. expl. C'est-à-dire, une modestie qui répond à la sainteté de la Religion chrétienne.

Ibid. expl. aimant à boire du vin. L'Apôtre n'empêche pas qu'elles n'en usent, mais sobriement & pour la seule nécessité : le vice qu'il reprend en elles ne va pas seulement à leur défendre l'ivrognerie, mais l'attaché & l'amour du vin. *Et sim.*

¶ 4. *lett.* la prudence. *Expl.* non seulement par leur exemple, mais aussi par leurs instructions & par leurs discours. Car il ne leur est défendu d'enseigner que dans les Eglises & en public, & non à la maison & en particulier.

¶ 5. *Le Grec porte seulement, sobres, chastes, demeurantes en leur maison, bonnes, soumises, &c.*

Ibid. expl. de peur que les infidèles ne prennent de là occasion de décrier la Religion chrétienne, comme si elle favorisoit le déreglement & l'ambition des femmes.

¶ 8. *Grec* de vous.

¶ 9. *expl.* soit qu'ils soient fidèles ou infidèles.

Ibid. expl. en tout ce qui n'est pas opposé à la loi de Dieu, & qui est dans l'étendue de leur autorité.

¶ 10. *entr.* en toutes choses. *Expl.* C'est-à-dire, en toutes leurs actions & dans tous leurs discours ; car c'est dans ce sens qu'on a tra-

duit le même mot dans ce verset même & dans le précédent. Theodoret cependant favorise le sens qu'on y donne ici dans la version.

Ibid. expl. qui a fait un tel changement en eux.

¶ 11. *expl.* aussi bien pour les domestiques que pour les maîtres. *Grec.* car la grace salutaire à tous les hommes a paru dans le monde ; c'est une raison qu'il rend du soin qu'il prend du salut des esclaves, & de ce qu'il tâche de contribuer à leur instruction.

¶ 12. *expl.* qui animent & font agir les hommes du monde, comme sont la volupté, l'ambition, l'avarice, &c.

Ibid. expl. quiconque, dit S. Fulgence, *liv. 1. de remis. peccat. ch. 28.* desiré arriver au royaume des cieux, doit avoir soin de vivre avec tempérance, à l'égard de soi-même, avec justice envers son prochain, & avec piété envers Dieu.

¶ 13. *lett.* de l'espérance bienheureuse. *Hebraïsm.* pour dire, la beatitude espérée, ou l'objet de notre espérance.

Ibid. expl. Il parle du second avènement de Jésus-Christ, lorsqu'il viendra glorieux, accompagné de tous ses Anges, pour juger toute la terre.

Ibid. expl. Le texte Grec fait voir que ce mot *grand Dieu*, se rapporte à Jésus-Christ, comme les Peres l'ont remarqué : & c'est une preuve de la divinité du Sauveur.

¶ 15. *expl.* Conduitez-vous dans votre ministère de telle sorte que personne ne vous méprise.

CHAPITRE III.

Il faut être soumis aux Puissances, & s'abstenir de tout mal. La pure grace nous a délivrés de nos péchés par le bapême. Il faut éviter les disputes, & fuir l'heretique qui a été averti. Saint Paul presse Tite de le venir trouver. Il recommande les bonnes œuvres.

1. **A**vertissez-les d'être soumis aux Princes & aux Magistrats //, de leur rendre obéissance //, d'être prêts à faire toute sorte de bonnes œuvres // :

2. de ne médire de personne, de fuir les contentions, d'être

1. **A**dmone illos principibus & potestatibus subditos esse, dicto obedire, ad omne opus bonum paratos esse :

2. *neminem blasphemare, non litigiosos esse,*

¶ 1. *expl.* L'Apôtre ne se laisse point d'inspirer aux Chrétiens cette obéissance & cette soumission envers les Princes & les Magistrats : il la regarde comme un des principaux devoirs de la piété & de la Religion. *Voyez Rom. ch. 13. v. 1. 2. & 3. Hebr. ch. 13. v. 17.*

Ibid. lett. de leur être soumis, d'obéir à ce qu'ils ordonnent. *Expl.* On a suivi le Grec, qui porte simplement de leur être soumis & de

leur obéir.

Ibid. expl. Ce que l'Apôtre ajoute, pour apprendre aux fidèles que cette obéissance & cette soumission est subordonnée à celle que nous devons à la loi de Dieu, qui est seul le premier souverain & le premier magistrat, dont tous les autres tirent leur autorité & leur puissance.

f. d. molestos, omnem ostendentes mansuetudinem ad omnes homines.

3. *Erasmus enim aliquando & nos insipientes, increduli, errantes, servientes desiderii & voluptatibus variis, in malitia & invidia agentes, exibiles, odientes invicem.*

4. *Cum autem benignitas, & humanitas apparuit Salvatoris nostri Dei:*

5. *non ex operibus justitia, qua fecimus nos, sed secundum suam misericordiam salvos nos fecit per lavacrum regenerationis, & renovationis Spiritus sancti,*

6. *quem effudit in nos abunde per Jesum Christum Salvatorem nostrum:*

7. *ut justificati gratia ipsius, heredes simus secundum spem vita aeterna.*

8. *Fidelis sermo est: & de his volo te confirmare: ut curent bonis operibus praesse qui credunt Deo. Hac sunt bona & utilia hominibus.*

9. *Stultas autem quaestiones, & genealogias, & contentiones, & pugnas legis devota; sunt enim inutiles & vana.*

10. *Hereticum hominem post unam & secundam correptionem devota:*

11. *sciens quia subversus est, qui ejusmodi est, & delinquit, cum sit proprio judicio condemnatus.*

12. *Cum misero ad te Artemam, aut Tychicum, festina ad me venire Nicopolim; ibi enim statui hyemare.*

13. *Zenam legisperitum, & Apollo sollicitè praemittite, ut nihil illis desit.*

14. *Discant autem & nostri bonis operibus praesse ad usus necessarios: ut non sint infructuosi.*

15. *Salutant te qui mecum sunt omnes: saluta eos, qui nos amant in fide. Gratia Dei cum omnibus vobis. Amen.*

tre équitables, & de témoigner toute la douceur possible à l'égard de tous les hommes.

3. Car nous étions aussi nous-mêmes autrefois insensés, desobeissans, égarés du chemin de la vérité, asservis à une infinité de passions & de voluptés, menant une vie toute pleine de malignité & d'envie, dignes d'être hais, & nous haissant les uns les autres.

4. Mais † depuis que la bonté de Dieu notre Sauveur, & son amour pour les hommes a paru dans le monde,

5. il nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice que nous eussions faites, mais à cause de sa miséricorde, par l'eau de la renaissance, & par le renouvellement du Saint-Esprit,

6. qu'il a répandu sur nous avec une riche effusion par JESUS-CHRIST notre Sauveur.

7. Afin qu'étant justifiés par sa grace, nous devinssions héritiers de la vie éternelle, selon l'espérance que nous en avons.

8. C'est une vérité très-certaine, & dans laquelle je desire que vous affermissiez les fidèles: Que ceux qui croient en Dieu doivent être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres. Ce sont-là des choses vraiment bonnes, & utiles aux hommes.

9. Mais fuyez les questions impertinentes, les genealogies, les disputes, & les contestations de la loi; parcequ'elles sont vaines & inutiles.

10. Evitez celui qui est herétique, après l'avoir averti une première & une seconde fois;

11. sachant que quiconque est dans cet état, est perverti, & qu'il peche, comme un homme qui se condamne lui-même par son propre jugement.

12. Lorsque je vous aurai envoyé Artemas ou Tychique, ayez soin de venir promptement me trouver à Nicopolis, parceque j'ai résolu d'y passer l'hiver.

13. Envoyez devant Zenas le Jurisconsulte, & Apollon, & ayez soin qu'il ne leur manque rien;

14. que nos frères apprennent aussi à être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres, lorsque le besoin & la nécessité le demandent, afin qu'ils ne demeurent point stériles & sans fruit.

15. Tous ceux qui sont avec moi, vous saluent. Saluez ceux qui nous aiment dans l'union de la foi. La grace de Dieu soit avec vous tous. Amen.

† POUR LE JOUR DE NOBLA LA 2. MESSSE & PENDANT L'OCT. 2. Tim. 1. 9

1. Tim. 1. 4. & 7. 2. Tim. 2. 23.

Y. 2. Le Grec signifie plutôt modérés, doux, raisonnables, sans emportement, point passionnés.

Y. 3. *expl.* privés de la vraie sagesse, comme n'ayant point la foi de Jesus-Christ.

Y. 4. *expl.* par la prédication de l'Evangile qui nous a appris que Dieu avoit aimé les hommes jusqu'à envoyer son Fils unique dans le monde pour leur mériter la vie de la grace & celle de la gloire par le mystère de son Incarnation.

Y. 5. *letr.* & du renouvellement. *Expl.* par le Bapême qui nous fait enfans de Dieu, & nous donne une nouvelle naissance par la grace du Saint-Esprit qui y est répandue en nous avec abondance.

Y. 8. *expl.* Quelques-uns rapportent cela aux vérités précédentes; c'est à savoir que nous devons agir avec tous les hommes avec douceur & avec bonté, quoiqu'ils soient nos ennemis, en suivant l'exemple de Jesus-Christ; c'est ce qui s'appelle ici être des premiers à pratiquer de bonnes œuvres.

Ibid. *letr.* que vous les assistiez beaucoup.

Y. 9. *expl.* pour vanter leur antiquité & la perpétuité de la succession de leur Sacerdoce Judaique.

Ibid. *expl.* touchant les observations légales & les ceremonies de la loi.

Y. 10. *letr.* repris.

Y. 11. *expl.* C'est à-dire, qui malgré un premier & un second avertissement, perseverent dans ses erreurs, & se sépare ainsi de l'unité de la foi.

Ibid. *expl.* puisque par son propre choix & son entêtement il rompt lui-même l'union qu'il avoit avec ceux avec lesquels il étoit uni par

les liens d'une même foi, & confirme les raisons qu'on a eues de se séparer de lui. Voyez le v. précédent.

Y. 12. *expl.* pour gouverner l'Eglise en son absence. L'un & l'autre étoient disciples de S. Paul. C'est ici le seul endroit où il soit parlé d'Artemas, mais il est parlé de Tychique, *Act. ch. 20. vers. 4. Ephes. ch. 6. v. 21. & 22. Coloss. ch. 4. v. 7. 2. Tim. ch. 4. v. 12.*

Y. 13. *expl.* non pas du droit civil, comme on interprete ce nom ordinairement; mais un homme instruit dans la loi des Juifs, & qu'ils appelloient un Docteur de la loi. L'Apôtre lui donne cette qualité pour le rendre plus considérable; ainsi S. Jérôme.

Ibid. *expl.* On a vu dans les Actes des Apôtres & dans la 1. aux Corinthiens quel étoit Apollon. Saint Jérôme dit qu'il étoit Evêque de Corinthe, que la dissension s'étant mise dans ce peuple, il fut obligé de passer dans l'île de Crete avec Zenas; mais qu'après que saint Paul eut apaisé tous leurs différens par sa lettre, il revint à Corinthe.

Ibid. *expl.* sur la route & pendant leur voyage.

Y. 14. *letr.* que les nôtres apprennent. *Expl.* Il invite les frères à contribuer de leurs charités aux frais de ce même voyage, afin qu'ils aient part à ce qui peut contribuer au progrès de l'Evangile.

Ibid. *expl.* C'est à-dire, selon un savant Interprete, qu'ils ne regardent pas comme une charge & une peine lorsqu'on les excite à pratiquer les œuvres de miséricorde. Car ce n'est pas tant une charge pour eux, qu'une occasion favorable de profiter, s'ils s'appliquent aux bonnes œuvres de bon cœur & dans la vue de Dieu: puis qu'elles leur méritent une vie éternelle.

